



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°21-15

L'an deux mille vingt et un, à 9h00

Le 18 juin, à Charleville Mézières en visioconférence

Date de convocation	10 juin 2021
Nombre de délégués: <ul style="list-style-type: none"> 🔴 Titulaires 🔴 Suppléants 🔴 Présents 🔴 Votes par procuration 	51 Titulaires 51 Suppléants 27 Présents 1 vote par procuration

Étaient présents :

M Philippe CLAUDE	M Géry TRONÇON
M Jean François GOSSET	M Jean François VALLOIRE
Mme Marzia DE BONI (représente Mme De Montgon)	M Dominique DIDELOT (représente M DUPOMMIER)
M Boris RAVIGNON	M Dominique COLLIN
Mme Véronique CASTRONOVO	M Claude VALDENNAIRE
M Christian WEISS	M Régis DEPAIX (représente M LIEBEAUX)
Mme Dominique FLORES	Mme. Sylvaine GERARD
M Sébastien PAULET	M Pierre CORDIER
Mme Héléne OLIVIER	M Michel NORMAND
M Sébastien ROUSSEAU	M Hugues MAHIEU (représente M WALLENDORFF)
M. Michel LALLEMAND	Mme Dominique HUMBERT
M. Yvon HUMBLOT	M Simon LECLERC
M Gérard WECKERING (pv de M Callais)	Mme Christine NOIRET RICHET
M Jean Yves JONET	

Objet de la délibération :

SPL XDEMAT – APPROBATION DE LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Résultat du vote
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°21-15

Objet de la délibération :

SPL XDEMAT – APPROBATION DE LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis 2012, notre établissement a adhéré à cette société, ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, la Région Grand Est, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

En mars 2021, la SPL-Xdemat comptait 2 755 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée Générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des administrateurs ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis l'an passé, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant ainsi la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, 377 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 108 ont été rachetées pour permettre à 9 actionnaires (dont la Région Grand Est) d'en sortir. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social.

Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
- Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
- Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
- Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
- Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
- Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital, social,
- Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,

- Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
- communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social.

Cette nouvelle répartition sera prochainement soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il est donc demandé au Comité Syndical d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de l'EPAMA (en l'espèce le Président) à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée Générale de la société

Après avis du bureau syndical du 2 juin 2021,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la nouvelle répartition du capital social de la société SPL - XDEMAT tel que présenté ci dessus



BORIS RAVIGNON

BORIS RAVIGNON
2021.06.22 17:49:36 +0200
Ref:20210621_094042_1-2-O
Signature numérique
le Président

DETAIL DES VOTES :

Organisme	Nom	VOTE
CA Ardenne Métropole	M. Philippe CLAUDE	POUR
CA Ardenne Métropole	M. Jean-François GOSSET	POUR
CA Ardenne Métropole	Mme Marzia DE BONI	POUR
CA Ardenne Métropole	M. Boris RAVIGNON	POUR
CA Longwy	Mme Véronique CASTRONOVO	POUR
Codecom Aire à l'Argonne	Christian WEISS	POUR
Codecom Ardenne Rives de Meuse	Mme Dominique FLORES	POUR
Codecom Ardenne Rives de Meuse	M. Sébastien PAULET	POUR
Codecom Argonne Meuse	Mme Hélène OLIVIER	POUR
Codecom Crêtes Préardennaises	M. Sébastien ROUSSEAU	POUR
Codecom Ouest Vosgien	M. Michel LALLEMAND	POUR
Codecom Ouest Vosgien	M. Yvon HUMBLLOT	POUR
Codecom Pays Colombey Sud Tulois	Gérard WECKERING	POUR
	(pv de M CALLAIS)	POUR
Codecom des Portes du Luxembourg	M. Jean-Yves JONET	POUR
Codecom des Portes du Luxembourg	M. Géry TRONÇON	POUR
Codecom du Sammiellois	M. Jean-François VALLOIRE	POUR
Codecom du Sammiellois	M. Dominique DIDELOT	POUR
Codecom Terre d'Eau	M. Dominique COLLIN	POUR
Codecom Terre d'Eau	M. Claude VALDENAIRE	POUR
Codecom Vallées Plateau d'Ardenne	M. Régis DEPAIX	POUR
Codecom Vosges Côté Sud Ouest	Mme Sylvaine GERARD	POUR
Conseil Départemental des Ardennes	M. Pierre CORDIER	POUR
Conseil Départemental des Ardennes	M. Michel NORMAND	POUR
Conseil Départemental des Ardennes	M. Hugues MAHIEU	POUR
Conseil Départemental des Vosges	Mme Dominique HUMBERT	POUR
Conseil Départemental des Vosges	M. Simon LECLERC	POUR
Région Grand Est	Mme Christine NOIRET-RICHET	POUR

